Deloitte.

Restructuration Deloitte Inc. La Tour Deloitte 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal Bureau 500 Montréal QC H3B 0M7 Canada

Tél.: 514-393-7115 Téléc.: 514-390-4103 www.deloitte.ca

COUR SUPÉRIEURE Chambre commerciale

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC DIVISION Nº: 02-Québec

COUR N°: 200-11-023907-176

DOSSIER Nº: 43-2230461

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

FRUITSYMBIOSE INC., société légalement constituée et ayant son siège social et son principal établissement au 1221, rue François-Normand, bureau 100, Saint-Nicolas, Québec G7A 4X6

Faillie

- et -

RESTRUCTURATION DELOITTE INC.

(Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable désigné), ayant un établissement au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal, Québec H3B 0M7

Syndic

RAPPORT DU SYNDIC AUX CRÉANCIERS SUR L'ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

Instruction no 30

Un des principes fondamentaux de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité est l'autonomie administrative des créanciers et il est prévu une première assemblée des créanciers afin que ceux-ci puissent discuter de leurs intérêts collectifs dans l'administration de l'actif.

Historique A.

FruitSymbiose inc. (« FSI » ou la « Société ») était une entreprise qui, jusqu'à récemment, développait et commercialisait des technologies et des procédés prolongeant naturellement la fraîcheur des fruits et légumes frais coupés.

Le siège social de la Société était situé au 1221, rue François-Normand, bureau 100, St-Nicolas, Québec, G7A 4X6.

États financiers

À titre informatif, vous trouverez ci-dessous les états des résultats de FSI pour les exercices terminés les 31 décembre 2016, 2015 et 2014. De plus, vous trouverez ci-joint, également à titre informatif, les bilans de FSI aux 31 décembre 2016, 2015 et 2014 :

FruitSymbiose inc.	2016	2015	2014
État des résultats (Note 1) (\$)	(non audité)	(non audité)	(non audité)
Chiffre d'affaires	3,395	2,240	9,164
Coût des marchandises vendues	-	-	580
Frais d'exploitation Recherche et développement Intérêts financiers et impôts Perte (gain) de change Amortissement Général et administration	39,790	372,415	250,735
	154,356	130,446	90,499
	(114,230)	122,332	(59,910)
	73,835	394,740	138,017
	130,894	140,944	166,039
Perte nette	<u>284,645</u>	<u>1,160,877</u>	585,380
	<u>(281,250)</u>	<u>(1,158,637)</u>	(576,796)

Note 1 : Les états des résultats ci-dessus sont selon les livres et les registres de la Société.

2016 (non audité)	2015 (non audité)	2014 (non audité)
69,684	64,479	127,722
149,481	376,098	272,168
176,976	230,875	639,866
401,516	295,365	214,569
797,658	966,817	1,254,325
362,588	241,574	112,356
12,000	12,000	12,000
3,036,218	3,045,140	2,303,229
3,410,806	3,298,714	2,427,585
539,889	539,889	539,889
(3,153,037)	(2,871,786)	(1,713,149)
(2,613,148)	(2,331,897)	(1,173,260)
797,658	966,817	1,254,325
	69,684 149,481 176,976 401,516 797,658 362,588 12,000 3,036,218 3,410,806 539,889 (3,153,037) (2,613,148)	69,684 64,479 149,481 376,098 176,976 230,875 401,516 295,365 797,658 966,817 362,588 241,574 12,000 12,000 3,036,218 3,045,140 3,410,806 3,298,714 539,889 539,889 (3,153,037) (2,871,786) (2,613,148) (2,331,897)

Note 1 : Les bilans ci-dessus sont selon les livres et les registres de la Société.

Causes de la faillite

Depuis l'année financière 2014, la Société n'a jamais été en mesure de générer des revenus et ses opérations étaient financées par un actionnaire (Agrial Canada inc.). En date de la faillite, un montant d'environ 3 187 083\$ avait été avancé par cet actionnaire. Cette dernière a décidé de ne plus financer les opérations de FSI, notamment en raison des coûts projetés élevés pour continuer à développer la technologie de la Société. Pour cette raison et devant l'incapacité de la Société de trouver des sources de financement alternatives, le 21 mars 2017, la Société a fait cession de ses biens et Restructuration Deloitte inc. (« **Deloitte** ») a été nommée syndic à la faillite de FSI (« **Syndic** »).

B. Évaluation préliminaire du Syndic des éléments d'actif et de passif

Vous trouverez ci-dessous le sommaire des actifs et des passifs de la Société au 14 mars 2017, qui inclut la valeur estimative de réalisation des actifs de la Société ainsi que le déficit estimatif des créanciers suivant la distribution des fonds provenant de la réalisation des actifs.

FruitSymbiose inc. Sommaire des actifs et des passifs (CAD) Au 14 mars 2017 (non audité)	Valeur aux livres	Valeur de réalisation estimative (Note 1)
Actifs		
Encaisse	178,379	178,379
Frais payés d'avance	1,200	-
Inventaires	11,743	=
Immobilisations corporelles	164,813	73,378
Actifs incorporels	397,674	_
	753,809	251,756
Passifs (Note 2)		
Créanciers non garantis		3,411,583
		3,411,583
Déficit des créanciers non garantis (Note 3)		(3,159,826)

Note 1:

Valeur de réalisation estimative avant tout coût lié à l'administration de la faillite et à la liquidation des actifs.

Note 2:

Les créanciers ont le fardeau de prouver leurs réclamations et seuls les créanciers avec des réclamations prouvées dans le cadre des procédures de faillite constitueront des réclamations valides et pourraient avoir droit à un dividende dans le cadre des procédures (c.-à-d. dans l'éventualité où des fonds seraient disponibles et un dividende serait versé aux créanciers non garantis).

Note 3:

Le déficit des créanciers non garantis ne tient pas compte des honoraires du Syndic d'un montant approximatif de 40,000\$ plus taxes appicables et des coûts liés à l'administration de la faillite d'un montant approximatif de 4,000\$ plus taxes applicables.

Les valeurs attribuées aux éléments d'actif de FSI dans le sommaire des actifs et des passifs ont été estimées comme suit :

- <u>Encaisse</u>: Le solde de l'encaisse correspond aux fonds saisis par le Syndic dans les comptes bancaires de la Société. En date du présent rapport, ceux-ci ont été transférés dans le compte en fidéicommis du Syndic.
- <u>Immobilisations corporelles</u> : La valeur de réalisation estimative a été établie suite à des discussions avec la direction de la Société.

Aucun des actifs de la Société n'est grevé en faveur d'un créancier garanti.

FruitSymbiose inc. Rapport du syndic aux créanciers sur l'administration préliminaire Page 4

C. Mesures conservatoires et de protection

Le Syndic a procédé à la mise en place des mesures conservatoires et de protection suivantes :

- Ouverture d'un compte en fidéicommis à la BNC;
- Fermeture des comptes bancaires de FSI et demande de transfert des fonds au Syndic;
- Changement des serrures de l'établissement de FSI;
- Saisie et sécurisation des actifs tangibles de FSI (c.-à-d. principalement l'inventaire et les immobilisations corporelles) et décompte d'inventaire de l'ensemble des actifs;
- Prise des assurances appropriées pour tous les actifs de FSI;
- Publication d'un avis aux créanciers dans le journal Le Soleil.

D. Réclamations prouvables

À la date de la rédaction du présent rapport et considérant le nombre relativement réduit des preuves de réclamation reçues, le Syndic n'est pas en mesure d'établir s'il y a une différence notable entre les montants déclarés et ceux prouvés.

E. Transactions révisables et paiements préférentiels

À la date de la rédaction du présent rapport, le Syndic n'a pas terminé son analyse des transactions effectuées par la Société antérieurement à sa faillite. Cette analyse sera terminée au cours des prochaines semaines et les résultats seront communiqués aux inspecteurs nommés lors de cette assemblée.

F. Réalisation prévue et distribution projetée

Étant donné que les actifs de FSI semblent exempts de toute garantie, le Syndic est d'avis qu'une distribution aux créanciers non garantis est probable. Toutefois, à la date du présent rapport et considérant le faible nombre de preuves de réclamation reçues à ce jour, le Syndic n'est pas en mesure de déterminer la distribution projetée.

G. Autres

Aucun.

FAIT À MONTRÉAL, ce 11e jour d'avril 2017.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC. Ès qualités de syndic des actifs de FruitSymbiose inc.

Jean-Christophe Hamel, CPA, CA, CIRP, SAI